ssp vaud Enseignement

Lettre d'information - Numéro 32 - septembre 2015

Rédaction:
Cora Antonioli, Julien Eggenberger, Max Robert, Raphaël Ramuz

Syndicat suisse des services publics - Groupe Enseignement
Av. Ruchonnet 45 Case postale 1324 CH - 1001 Lausanne
Tél. 021 341 04 10 Fax 021 341 04 19 vaud@ssp-vpod.ch www.ssp-vaud.ch

Rentrée sous pression pour les enseignant-e-s vaudois-e-s

Les enseignant-e-s vaudois-es vivent leur troisième rentrée sous le régime de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Malgré le ton optimiste du DFJC dans ses communiqués de rentrée, le SSP-Enseignement constate que les difficultés inhérentes à la mise en œuvre de la LEO restent nombreuses. Dans ce contexte, il soutient l'idée de bilan, pour autant que celui-ci serve réellement à améliorer la situation. Car, sur le terrain, plusieurs problèmes subsistent qui prétéritent les conditions de travail des enseignant-e-s et par conséquent les conditions d'apprentissage des élèves. Le SSP-E défendra les revendications formulées par ses membres et les éléments qui apparaîtront lors d'une tournée des établissements actuellement en préparation.

Concernant la scolarité obligatoire, la situation présentée ce jour par la Cheffe du département, bien qu'instructive, ne permet pas de mettre en lumière un certain nombre de difficultés rencontrées dans les écoles au quotidien, et ce même s'il faut évidemment relever les éléments positifs attendus, en particulier, la correction de carences indéniables de la précédente loi scolaire (étanchéité très forte des différentes filières secondaires et le système de promotion déficient). Alors que la loi est appliquée complètement dès cette rentrée, il apparaît que sa mise en œuvre continue à poser des difficultés importantes, en particulier dans la nouvelle Voie générale, et ce malgré les mesures urgentes décidées par la DGEO sur demande, en particulier, du SSP. Ces mesures permettent un renforcement de l'encadrement des classes par l'introduction d'une période d'Approche du monde professionnel et de gestion de classe. Par contre, d'autres mesures (dédoublement d'une période d'anglais, enseignement consolidé, outils informatiques pour la gestion des absences...) ne sont pas encore généralisées, parfois pour des raisons financières. Finalement, le SSP demande notamment une simplification du système de l'Option de compétences orientée métiers et une clarification des tâches de la maîtrise de classe afin d'éviter que les enseignant-e-s ne se noient dans l'administration au lieu de pouvoir consacrer leur temps à exercer leur métier, celui d'enseigner. Les enseignant-e-s se sont engagé-e-s avec énergie pour faire fonctionner le système mais on ne peut compter sur leur seule bonne volonté et leurs compétences pour pallier ses défauts. Le DFJC doit réagir et prendre des mesures permettant aux enseignant-e-s d'accomplir leurs missions dans de bonnes conditions. Par ailleurs, le SSP regrette que la mise en œuvre de la 33è période dans les années 9-11, revendiquée par le SSP et prévue dans le programme de législature du Conseil d'Etat, soit à nouveau reportée.

Dans les gymnases, le nombre d'élèves accueilli croît constamment ces dernières années et les infrastructures manquent, malgré des efforts certains mais encore malheureusement insuffisants de la part du département. Si le SSP-Enseignement salue les mesures urgentes prises pour la rentrée 2015 et se réjouit de l'ouverture prochaine du CEOL, il demande que la planification des constructions soit reprise car il apparaît que le rythme prévu ne permettra pas de faire face aux besoins.
En effet, chaque année, la moyenne des effectifs des classes / groupes (1 ère - 3ème années) augmente. La situation est particulièrement préoccupante pour les premières années - dont le taux d'échec et de départs reste important : les classes dépassant les 24 élèves réglementaires sont fréquentes (un tiers des classes/groupes l'an dernier !). Ceci met en péril l'encadrement pédagogique de qualité, en particulier celui des élèves moins favorisé-e-s, et représente un facteur de pénibilité accru pour les enseignant-e-s. L'introduction d'une maturité bilingue français - italien ne peut que réjouir le SSP. Nous relevons tout de même que cette option ne concernera qu'une petite minorité d'élèves qui répondront aux critères d'accessibilité. Elle ne constitue en conséquence pas un progrès pour l'apprentissage des langues pour toutes et tous les élèves des gymnases; pour favoriser des conditions d'enseignement de qualité favorables à toutes et tous, il faut commencer par réduire le nombre d'élèves dans la classe !

Par ailleurs, la brochure de l'USS «Je défends mes droits», utilisée comme matériel pédagogique dans des écoles professionnelles du canton, a été qualifiée de matériel de propagande par le PLR vaudois - par deux interpellations du député Borloz - en janvier dernier et a fait l'objet de son acharnement opportuniste. Le SSP a condamné fermement cette polémique totalement injustifiée et continuera à mettre tout en œuvre - notamment en collaboration avec l'USS dont il est membre - pour que cette brochure qui répond parfaitement aux objectifs fixés par le plan d'études puisse être diffusée auprès des enseignant-e-s et des apprenti-e-s.
Le SSP, en collaboration avec l'Union syndicale vaudoise, prépare des distributions plus larges de cet outil indispensable pour permettre aux apprenti-e-s de connaître leurs droits et donc de les défendre dans un environnement professionnel de plus en plus difficile.

Enfin, le SSP-Enseignement souligne sa ferme opposition à la loi de réforme de l'imposition des entreprises 3 (RIE III) ainsi qu'à sa déclinaison vaudoise (ladite « feuille de route ») qui seront débattues respectivement aux Chambres fédérales et au Grand Conseil vaudois dès cet automne. Les pertes estimées sur le plan cantonal se chiffrent à 400 millions de francs par an, menaçant ainsi gravement le budget du canton et par là notamment celui de l'école publique.

Deux ans de LEO - VG
Une contribution au bilan et quelques propositions

Quelques mois après l'entrée en vigueur de la Loi sur l'école obligatoire (LEO), le SSP avait réalisé un premier rapport sur la mise en œuvre de la VG pendant l'hiver 2014 afin d'identifier les points qui posaient les problèmes les plus urgents et proposer des revendications concrètes à mettre en œuvre sans délai. Ce rapport avait été élaboré suite à une Assemblée générale de ses membres concernés. Après deux ans d'introduction de la LEO, il est possible de faire un bilan plus complet.

Il faut évidemment relever les éléments positifs attendus, en particulier, la correction de carences indéniables de la précédente loi scolaire, en particulier l'étanchéité très forte des différentes filières secondaires et le système de promotion déficient, les améliorations significatives obtenues dans le statut des maître-sse-s de classe du secteur primaire qui couronnent des années de revendications syndicales du SSP-Enseignement et l'augmentation de la dotation horaire. Malgré ces quelques éléments encourageants, il apparaît que la mise en œuvre de la LEO continue à poser des difficultés importantes, en particulier dans la nouvelle Voie générale, et ce, malgré les mesures urgentes décidées par la DGEO sur demande, en particulier, du SSP. Ces difficultés sont si importantes qu'elles attaquent directement les conditions de travail des enseignant-e-s ainsi que les conditions d'apprentissage des élèves. S'il était envisageable que l'apparition d'un nouveau système provoque une situation inconfortable dans un premier temps, force est de constater que la situation perdure maintenant après deux ans et nécessite des corrections. Ces problèmes sont en effet de nature à mettre en péril certains des bénéfices attendus.
Les enseignant-e-s se sont engagé-e-s avec énergie pour faire fonctionner le système mais on ne peut compter sur leur seule bonne volonté et leurs compétences pour pallier ses défauts. Le DFJC doit réagir et prendre des mesures permettant aux enseignant-e-s d'accomplir leurs missions dans des conditions au minimum acceptables.

Quelques constats peuvent être posés :
• La coexistence de groupes de niveau et d'options pose des difficultés aux maître-sse-s de classe en particulier concernant le suivi des élèves. Les titulaires de maîtrise de classe font face à une très forte charge de travail. Leurs tâches et le soutien dont ils bénéficient sont très variables d'un établissement à l'autre.
• Les enseignant-e-s des cours regroupant tous les élèves font face à des défis pédagogiques complexes liés à l'hétérogénéité des classes;
• Les effectifs sont souvent trop élevés, en particulier dans les groupes de niveau 1, ce qui rend le suivi des élèves problématique. Le calcul de l'enveloppe est très serré est rend périlleux, dans certaines circonstances, l'ouverture de groupes en suffisance. De plus, les mesures d'enseignement consolidé ne sont pas très convaincantes voire parfois inexistantes;
• Le système des OCOM ajoute de la complexité au dispositif et leur dotation horaire est insuffisante pour permettre de construire des options complètes, notamment en vue de passer un examen de certificat.

Le SSP-Enseignement a établi un certain nombre de constats développés ci-dessous. De ces constats découlent des revendications qui sont listées ci-desssous et dont vous trouverez le développement dans le documment original sur notre site: www.ssp-vaud.ch

1. Renforcement de la maîtrise de classe et allégement des tâches du titulaire

La coexistence de groupes de niveau et d'options implique un affaiblissement des possibilités d'intervention du/de la titulaire de la maîtrise de classe. Cela pose des difficultés pour réaliser les tâches liées à cette maîtrise, en particulier le suivi des élèves, et rend difficile la construction d'une cohésion d'un groupe classe. Les titulaires de la maîtrise de classe doivent réaliser leurs tâches sur un nombre très réduit de périodes. Il manque un moment consacré à ces questions. Suite à la demande du SSP-Enseignement, la DGEO a autorisé les directions à transformer une période de l'OCOM de renforcement en AMP-gestion de classe. Cette mesure doit être stabilisée.
Des habitudes propres à chaque établissement ont souvent limité le choix des titulaires de maîtrise de classe à un nombre réduit de discipline. Il est temps de considérer que toutes les disciplines peuvent être sollicitées pour les maîtrises de classe, y compris les disciplines qui en étaient souvent exclues précédemment (musique, arts visuels, éducation physique, etc.).
Les titulaires de maîtrise de classe font face à une très forte charge de travail, charge qui est augmentée par le système de groupes de niveau, les options et la mixité. D'autre part, l'impossibilité d'adosser la maîtrise de classe à une forte dotation horaire rend particulièrement insuffisante la décharge prévue. Des clarifications dans le fonctionnement administratif et la répartition des tâches devraient permettre un léger allégement de la charge de travail.
Les tâches confiées aux maître-sse-s de classe sont très variables d'un établissement à l'autre alors que la base légale et règlementaire de même que la rémunération est la même pour tout le canton. Avec la fonction de chef-fe de file, il s'agit de la seule tâche particulière listée par la loi à ne pas bénéficier d'un cahier des charges cantonal (c'est le cas des prafos, des animateur-trice-s santé et des médiateur-trice-s).

Revendications:
- Directives cantonales concernant la maîtrise de classe dans la scolarité obligatoire;
- Mise à disposition d'outils informatiques adaptés;
- Allégement des tâches administratives.

2. Horaires et locaux

Les différents alignements découlant du système de la VG impliquent de grosses contraintes dans la confection des horaires. Ces contraintes pèsent sur la qualité des horaires du corps enseignant et rendent le travail à plein temps particulièrement difficile. Les personnes à temps partiel se retrouvent parfois avec des horaires répartis sur l'entier de la semaine.
Suite à l'intervention du SSP-Enseignement, une annexe à la grille horaire définit clairement quelles sont les contraintes liées aux différentes disciplines.
De plus, la pénurie de locaux à disposition entraîne une forte péjoration dans la confection des horaires. Ainsi, il n'est pas rare que les salles de gymnastique et les laboratoires de sciences soient en nombre insuffisant.
Par ailleurs, le SSP ne saurait accepter que l'introduction de la LEO soit utilisée pour généraliser les séances collectives les mercredis après-midi. Ce moment constitue clairement du temps de travail librement géré.

Revendications:
- Adéquation des locaux;
- Limite des demi-journées à disposition selon le taux d'emploi;
- Organisation des séances collectives.

3. Enseignement et évaluation

Les mesures d'enseignement consolidé ne sont pas très convaincantes voire parfois inexistantes. Contrairement à ce que prescrivent les textes, aucun cadre cantonal n'existe.
Les enseignant-e-s de branches données à des groupes hétérogènes, en particulier en anglais, annoncent des difficultés dans l'enseignement de leur discipline liées à la mixité, à la généralisation de l'anglais et aux effectifs des classes. En cohérence avec les positions défendues pendant les travaux ayant conduit à l'élaboration de la LEO, le SSP-E s'oppose toutefois à l'introduc-

tion de niveaux pour l'anglais.
Par ailleurs, le SSP insiste pour que soit maintenue et simplifiée la possibilité, dans des circonstances déterminées, de renoncer à une branche (en particulier une deuxième langue) dans le cadre d'un programme personnalisé.
Les niveaux et leur perméabilité semestrielle requièrent une bonne collaboration entre les enseignant-e-s d'une même discipline. S'il est nécessaire que celles-ci / ceux-ci s'accordent sur les objectifs d'apprentissage à atteindre à l'échéance semestrielle, il nous paraît tout aussi indispensable que chaque enseignant-e puisse jouir de son autonomie pédagogique dans ce cadre et ne soit pas bridé par des critères trop contraignants, notamment en matière de contenus d'enseignement. De plus, une telle manière de procéder ne tiendrait plus compte des besoins et rythme spécifiques à chaque groupe d'élèves, péjorant ainsi les conditions d'apprentissage de certain-e-s.
Le SSP rappelle que ce sont les enseignant-e-s qui décident du niveau de coordination qu'ils souhaitent concernant le nombre, la fréquence et la répartition des travaux. La responsabilité de la direction se borne elle à s'assurer que cette coordination ait lieu. Elle ne peut ni décider d'autres règles concernant le nombre des travaux, ni décréter que les tests doivent être communs ou imposer que tous les travaux d'une volée se déroulent simultanément.
Le nouveau cadre général de l'évaluation (CGE) fixait des règles particulièrement exigeantes pour le nombre des évaluations qui constitue une charge importante pour les enseignant-e-s. Ces contraintes étaient particulièrement difficiles à réaliser pour les disciplines à faible dotation horaire. C'est pourquoi, à la demande du SSP-Enseignement, un allégement a été décidé par la DGEO pour les branches à 1 période hebdomadaire.

Revendications :

- Co-enseignement dans les groupes de niveau 1;
- Aide aux élèves qui changent de niveau ou de voie au semestre;
- Dédoublement de l'enseignement de l'anglais.

4. Effectifs des classes et enveloppe pédagogique

Les effectifs sont souvent trop élevés et, malgré les indications figurant dans les directives, de trop nombreux cas de dépassements subsistent. De plus, le SSP rappelle qu'il considère les effectifs règlementaires dans les groupes de niveau 1 comme trop élevés. En effet, ces groupes connaissent une grande hétérogénéité des élèves nécessitant un suivi personnalisé.
Après trois rentrées au régime « LEO », il apparaît que l'enveloppe pédagogique est calculée trop justement. En effet, les effectifs réels ne permettent pas toujours d'optimiser les effectifs des groupes, la réalité se dérobant aux calculs théoriques. De plus, une marge doit être maintenue afin d'assurer les possibilités de mobilité au semestre prévues par la loi.

Revendications:

- Respect des directives sur les effectifs de classes;
- Publication des statistiques sur les effectifs;
- Augmentation de l'enveloppe pédagogique en VG.

5. Simplification du système des options

Le système des OCOM ajoute de la complexité au système et le rend particulièrement illisible. Par ailleurs, la dotation de 2 heures hebdomadaires est insuffisante pour permettre de construire des options complètes, d'autant que le cadre général impose un nombre minimal d'évaluations. De plus, l'évaluation des options de renforcement a rendu celles-ci peu attractives pour les élèves qui bénéficieraient d'un tel renforcement puisqu'ils ont choisi leur branche forte.

Revendication :

- Réorganisation des OCOM.

6. Formation initiale des enseignant-e-s

La suppression de la formation initiale des semi-généralistes, l'introduction de la possibilité d'une formation monodisciplinaire dans le secteur secondaire I et le transfert des spécialistes travaillant dans les années 7-8P provoquent une transformation très importante du corps enseignant travaillant en 9-11. Il devient de plus en plus difficile de respecter les domaines de formation de chaque enseignant-e et, de plus, cela entraine des difficultés dans la répartition des heures.
Par ailleurs, la formation de semi-généraliste constituait un des seuls débouchés pour les enseignant-e-s généralistes.
Certains établissements procèdent à des transferts d'enseignant-e-s généralistes actuellement en charge d'élèves de 9-11VG vers le secteur primaire. Ces personnes ont démontré leurs compétences et bénéficient d'un profil particulièrement utile pour la nouvelle voie générale. Le SSP-Enseignement s'était opposé à de tels procédés et continue à revendiquer qu'elles / ils bénéficient d'une garantie de maintien en 9-11VG.

Revendications :

- Droits acquis pour les enseignant-e-s généralistes en 9-11;
- Création d'une filière « semi-généraliste »;
- Intégration fort de la thématique de l'hétérogénéité dans la formation initiale des enseignant-e-s.

Le développement concret et l'application de chaque revendication peut-être consulté dans le document original, sur notre site: www.ssp-vaud.ch.

Formation 300h
Le SSP- Enseignement ne lâchera pas

Le SSP-Enseignement a soutenu et accompagné les collègues du secteur professionnel demandant, notamment, que la formation CMP300H fasse l'objet d'une décharge appropriée (voir Lettres précédentes), considérant que ce complément n'est pas une formation initiale, mais bel et bien complémentaire. Les collègues des gymnases, engagé-e-s depuis 2008, sont aussi soumis-e-s aux mêmes contraintes pour celles et ceux souhaitant (continuer à) enseigner dans les classes d'ECGC option commerce - communication et information.
Lors de ses rencontres avec la cheffe du département, les 18 février et le 5 mars derniers, le comité du SSP-Enseignement en a profité pour traiter de cette question (cf. Lettre 31).
L'AG du SSP-Enseignement a en outre adopté, le 21 mai dernier, une résolution adressée à la Cheffe du département dans laquelle nous réaffirmions nos positions (voir notre résolution sur www.ssp-vaud.ch).
Dans sa réponse datée du 6 juillet, Anne-Catherine Lyon réfute la possibilité de considérer cette formation comme complémentaire car « d'un point de vue juridique, du fait que cette formation est exigée tout comme le titre pédagogique HEP, celle-ci est bien à considérer comme une formation initiale. ».
Par ailleurs, elle précise que des « conditions favorables » de formation ont été négociées avec l'IFFP pour les enseignant-e-s de gymnase, leur permettant de devoir assister à un minimum de journées de présence au cours et de compléter leur formation avec un travail personnel. Cette formule sera proposée durant 3 ans.
Si ces dernières mesures vont dans le sens de nos revendications, nous persistons à penser que la DGEP doit assumer la responsabilité d'une mise en place abrupte de cette formation et qu'un allégement du suivi de celle-ci par des décharges s'impose. Par ailleurs, le SSP-Enseignement veillera à ce que la formule de formation « négociée » réponde effectivement aux objectifs annoncés par la Cheffe du département.

Travaux de maturité: joli succès pour la pétition du SSP-Enseignement

Le 20 juin dernier, une délégation du SSP-Enseignement a remis à Anne-Catherine Lyon 550 signatures des enseignant-e-s de gymnase pour la pétition «Pour une reconnaissance juste du travail de maturité ! Plus de temps pour les enseignant-e-s, c'est plus de temps pour chaque élève». La Cheffe du DFJC s'est engagée à ouvrir des discussions sur la question du suivi de travaux d'élèves.

Lors de sa rencontre avec la Cheffe de département et le Directeur général de l'enseignement post-obligatoire à l'occasion de la remise de la pétition, la délégation, constituée de plusieurs enseignant-e-s de diverses disciplines et de différents gymnases ainsi que du secrétaire syndical en charge du secteur enseignement, a eu la possibilité d'exprimer la nécessité d'attribuer davantage de temps pour le suivi de ce type de travaux. En effet, les travaux de maturité qui visent à développer notamment l'autonomie des élèves ainsi que des méthodes et outils de travail et de recherches, particulièrement profitables à la poursuite de leur cursus, représentent une lourde charge pour les collègues piètrement valorisée par le département.

La délégation a également pu souligner que le temps attribué aux enseignant-e-s pour cette tâche complexe et exigeante de suivi était insuffisant quels que soient la discipline, l'approche choisie ou le niveau de l'élève.

Après de très fréquentes discussions dans les salles des maîtres des gymnases du canton depuis de nombreuses années et plusieurs courriers traitant de cette question adressés notamment à la Cheffe de département, il est temps de revaloriser le travail fourni par les enseignant-e-s et par là même ce type de travaux. La pétition demande 0.5 période de décharge pour cela contre 0.2 actuellement (ce qui représente moins de 20 heures de travail...), ceci pour in fine assurer à chaque élève un accompagnement optimal.

Anne-Catherine Lyon, après avoir entendu les arguments de la délégation, s'est engagée à ouvrir un «chantier» sur la question des suivis des travaux de maturité ainsi que sur tous les autres travaux de ce type (maturité spécialisée, TIP, etc.) dans les gymnases ainsi que dans les écoles professionnelles.

Le SSP-Enseignement, fort des nombreuses signatures de la pétition récoltées grâce à ses membres dans tous les gymnases du canton, ne manquera pas de rappeler ces prochains jours si nécessaire, à la Cheffe de département son engagement.

Vous trouverez l'argumentaire de cette pétition sur notre site www.ssp-vaud .ch

Formation du SSP / Mercredi 25 novembre 2014, 14h – 18h / Lausanne, Buffet de la Gare CFF

Un paysage scolaire en transformation mieux comprendre pour mieux agir

Intervenant: Philippe Martin, secrétaire central SSP.

Quelles sont les principales caractéristiques du système de formation en Suisse et comment a-t-il évolué ces dernières années? Quels sont aujourd'hui les enjeux du point de vue de la défense de l'école publique et des conditions d'enseignement? Ce cours vise à donner des outils pour mieux cerner les tendances à l'œuvre et pouvoir ainsi mieux agir pour y faire face. Il présentera quelques données et statistiques pour mettre en lumière la réalité de l'école et des professionnel-le-s qui y travaillent. Il abordera également les grandes orientations des politiques scolaires et tentera de décrypter les enjeux qui se cachent derrière des termes comme Harmos, PISA, « standards de formation » ou «monitorage de l'éducation».

La discussion entre les participant-e-s permettra d'éclairer les répercussions de ces changements sur le quotidien des enseignant-e-s, ainsi que les similitudes et différences entre les systèmes cantonaux et entre les degrés. Ce sera aussi l'occasion de réfléchir ensemble aux stratégies et aux campagnes que devrait mettre en place un syndicalisme enseignant progressiste. Ouvert aux enseignant-e-s de l'école obligatoire et postobligatoire, quel que soit leur secteur ou degré d'enseignement.

Inscription par e-mail à central@ssp-vpod.ch (délai: 18 novembre).
Gratuit pour les membres du SSP. Les non-membres payent 150 francs.
En tant que membre du SSP, vous avez droit à une décharge syndicale. N'hésitez pas à la demander en nous contactant.

Le SSP-Enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant-e-s du canton de Vaud, sans distinction de statut, du CIN, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

☐ *Je souhaite plus d'informations sur le SSP-Enseignement* ☐ *Je souhaite adhérer au SSP-Enseignement*

Nom:…….. *Prénom: ……*

Rue et n°: …… *Localité: ……*

Tél: ……... *Lieu de travail: ……..*

à renvoyer à: SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch